



### **Plan de protection pour les rencontres dans le local de Jonathan**

1. La porte d'entrée du local reste ouverte, ainsi les participants ne touchent pas la poignée.
2. En entrant, les participants utilisent un spray désinfectant pour se nettoyer les mains.
3. Les personnes présentes restent assises. Elles sont servies par l'animatrice. Elles se déplacent uniquement pour aller aux toilettes.
4. Le local sans les armoires a une surface d'env. 44m<sup>2</sup> (7x4 = 28 et 4x4 = 16)  
Si on calcule 4 m<sup>2</sup> par personne, il en résulte que 11 personnes peuvent être à l'intérieur du local. Soit une animatrice et 10 participants.
5. Immédiatement après le départ d'une personne, la surface de sa place sera nettoyée.
6. Etant donné que la distanciation sociale de 2 mètres ne peut pas toujours être respectée, une liste de présence des personnes est établie à chaque rencontre.  
L'animatrice mentionne aux participants la récolte des coordonnées, ainsi que la possibilité qu'ils soient mis en quarantaine s'ils ont eu des contacts étroits avec des personnes atteintes du COVID-19 pendant la manifestation.

*(L'interruption efficace des chaînes de transmission requiert, entre autres mesures d'endiguement, de retracer les contacts étroits de manière systématique. On entend par contact étroit un contact entre deux personnes où, pendant plus de 15 minutes, la distance de deux mètres n'est pas maintenue et qu'aucune mesure de protection telle que le port de masques d'hygiène ou l'installation d'une séparation appropriée n'est prise)*

7. Les participants, ainsi que les animatrices, sont libres de porter un masque apporté par leurs soins, s'ils en ressentent la nécessité.
8. Les règles d'hygiène doivent être respectées par les participants et animatrices :
  - ne pas se serrer la main
  - renoncer à se faire la bise
  - ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux
  - tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
9. Nous mettons à disposition une poubelle fermée pour des mouchoirs. Après chaque rencontre cette poubelle est vidée.
10. Des serviettes en papier à usage unique sont disponibles aux toilettes pour le lavage des mains.
11. Les toilettes sont régulièrement nettoyées.
12. Deux personnes au maximum sont autorisées en même temps dans la cuisine
13. Les animatrices se lavent fréquemment les mains

Le présent plan de protection est provisoire et sera régulièrement actualisé en fonction des recommandations ou des directives officielles.

Lieu/date : Lausanne, le 13 octobre 2020

Signature du responsable : Maryse Burnat, présidente